



Poitiers, le 9 mai 2017

Lettre de couverture à notre réponse à l'Appel à Projet : Valoriser un démonstrateur de la transition énergétique et écologique

Depuis deux ans maintenant, un groupe de citoyens se mobilise pour faire connaître le mouvement Energie Partagée aux poitevins.

Energie Partagée est un mouvement national qui regroupe des acteurs de la finance solidaire et des experts des énergies renouvelables. Son objectif est que les citoyens se réapproprient les notions d'énergie et qu'ils s'engagent concrètement dans la transition énergétique.

Cet engagement se traduit dans le financement et la gestion de projets locaux de production d'énergie renouvelable.

Ce groupe local a notamment participé à la collecte du financement, pour Énergie Partagée, du parc Eolien de Champs Chagnot sur la commune de la Chapelle Montreuil, parc construit et géré en co-propriété avec SERGIES.

Ainsi, c'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du projet de la mairie de réaménager le site de Tison, avec la volonté de remettre en fonctionnement la centrale hydraulique qui équipait l'ancienne scierie et ceci en faisant appel à du financement participatif.

Dès lors, nous avons, grâce au mouvement Énergie Partagée, multiplié les contacts avec des spécialistes des énergies renouvelables, en particulier en matière d'hydroélectricité pour nous enrichir de leurs expériences.

Dans la logique de la charte du mouvement qui favorise l'ancrage local des projets avec des acteurs locaux, c'est naturellement à Poitou Charentes Énergies Renouvelables (PCER) que nous nous sommes adressés pour envisager une collaboration entre nos deux entités.

PCER, qui exploite une première installation hydroélectrique à Confolens et développe plusieurs projets hydroélectriques en région, avait de son côté déjà réalisé l'étude technico-économique initiale de réhabilitation hydroélectrique de Tison. A l'époque, PCER avait indiqué que la réhabilitation d'une capacité de production d'électricité renouvelable sur le site du Tison pouvait être, au cœur du territoire de Grand Poitiers, un exemple intéressant de développement durable alliant de manière exemplaire des dimensions de réhabilitation d'équipements historiques, de pédagogie et de production d'énergie propre de proximité, sous réserve d'une volonté politique forte car le projet demeurera petit, complexe et économiquement fragile.

Pour la mise en œuvre de ce projet, notre intérêt commun est fort et motivé par les nombreux impacts positifs qui en découleront, tels que :

- La production d'énergie renouvelable au sein du territoire urbain de Poitiers,
- La visibilité des installations, permettant de sensibiliser les citoyens riverains et visiteurs,
- La volonté d'impliquer ceux-ci au cœur d'une démarche de financement citoyen du projet,
- La pertinence de rénover des sites anciens pour leur donner une deuxième vie, dans un contexte de transition énergétique où se mêlent l'utilisation efficace de l'existant avec le recours aux technologies énergétiques innovantes.

Cependant, il est important de noter que ce projet s'inscrit dans un cadre économique encore incertain, et qu'il ne pourra se concrétiser que si les conditions d'une viabilité économique minimale peuvent être réunies.

Pour cela, il nous faudra confirmer la possibilité d'un équilibre, d'une part entre le montant des investissements à réaliser (travaux et équipements modernisés) et les sources de financement, et d'autre part entre les revenus de la production d'électricité et les charges d'exploitation.

Ainsi, il est bon de rappeler que notre volonté de réaliser le projet est conditionnée aux éléments suivants :

- A. Encadrement adéquat du périmètre d'investissement et d'exploitation de ce projet, centré sur l'outil de production hydroélectrique (combiné par ailleurs à la prise en charge par Poitiers des travaux de mise en conformité de la continuité écologique du site, et leur entretien).
- B. Obtention d'un tarif de revente de l'électricité produite qui soit suffisant pour assurer l'équilibre économique du projet (soit au travers d'un dossier en Appel d'Offres CRE, soit sur la base d'un tarif réglementaire favorable).
- C. Obtention de financements bancaires favorables (et/ou subventions).
- D. Absence de modifications substantielles dans le profil du projet, sa fiscalité ou autres, ayant un impact négatif sur l'économie du projet.

Nos deux organisations sont donc enchantées d'unir leurs compétences pour répondre à votre « Appel à projet : valoriser un démonstrateur de la transition énergétique et écologique » et espèrent que leur proposition sera retenue.